

Communiqué : EXPULSION DU CINEASTE Thierry MICHEL PAR LE CONGO RDC

Le cinéaste belge Thierry MICHEL vient d'être arrêté et expulsé du Congo RDC où il venait d'arriver ce dimanche 8 juillet pour présenter son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? », à l'invitation de plusieurs organisations internationales (FIDH, Carter Center, Osisa ...) et du collectif des ONG Droits de l'Homme congolaises .

Après avoir reçu son visa d'entrée ,et alors qu'il attendait ses bagages à l'aéroport, Thierry Michel a été emmené par des agents de l'immigration dans les bureaux ,et son passeport a été confisqué. Ces agents avaient annoncé au protocole de l'Ambassade de Belgique que Thierry Michel allait être reçu au bureau du Directeur de l'immigration, mais le cinéaste a été emmené de force vers la passerelle de l'avion de Bruxelles Airlines en partance pour Bruxelles, tout en lui interdisant de communiquer et de téléphoner sur le territoire congolais (Sic !).

Après plus de vingt années de présence au Congo, et de nombreux films internationalement diffusés et primés(« Congo river », « Mobutu roi du Zaïre », « Katanga business ») , Thierry Michel avait obtenu un statut de résident, qui a été annulé de manière illégale. Le prétexte invoqué sur le « procès verbal de refoulement » est : « Défaut de visa Sortie-Retour » , ce qui est totalement faux ,car Thierry Michel possédait un visa d'Etablissement Spécial (Résident) en bonne et due forme qui se terminait le 10.02.2013 et précisait que « son détenteur est dispensé de visa de sortie et retour » (voir annexe)

C'est donc bien une décision politique qui ne respecte pas les règles consulaires en matière de visa.

Lors de la chute et de la fuite du Maréchal Mobutu, Thierry Michel avait obtenu un statut d'établissement afin de pouvoir continuer son travail de cinéaste, chroniqueur, journaliste de l'histoire contemporaine du Congo/Zaïre, après une expulsion voici 18 ans par le régime du Président Mobutu. Il a d'ailleurs reçu en 2011 le prix « Présence Congo » pour son œuvre comme cinéaste du Congo

Aujourd'hui, il fait l'objet d'une expulsion à cause de son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? » qui relate l'assassinat de Floribert Chebeya (et la disparition de son chauffeur) et le procès qui s'en est suivi.

Pour rappel, le film est sorti en salles en France et en Belgique ; il a été sélectionné et primé par de nombreux festivals dans le monde. Le film été présenté aux Nations Unies en présence de la veuve Chebeya à Genève lors de la session annuelle consacrée au Droits de l'Homme , et le 4 juillet dernier au Parlement européen à Strasbourg ainsi qu'au Parlement du Royaume Uni.

Le procès en appel a commencé ce 19 juin 2012, et la séance suivante aura lieu le 17 juillet devant la Haute Cour Militaire de Kinshasa

UNE CONFERENCE DE PRESSE aura lieu ce mardi 10 juillet à 11H au Parlement européen (salle de presse, bâtiment Spinel) à Bruxelles en présence de parlementaires des différents groupes politiques.

En effet, Thierry MICHEL, qui a continué à investiguer dans les coulisses du procès de l'affaire Chebeya, a pu recueillir plusieurs témoignages sous couvert d'anonymat, et surtout, le témoignage d'un des 3 policiers en fuite et condamnés à la peine de mort par la Cour militaire de Kinshasa en première instance, en juin 2011.

Des extraits de cette interview seront présentés à la presse ce mardi.

Pour contact

Christine Pireaux : productrice
+32 495 52 05 80

Marie Detaille : attachée de presse
+32 478 913266

Thierry Michel : réalisateur
0495 52 05 81